

SERVICE MEDICAL PROVINCIAL

No 1.943,/B.

OBJET:

Dentiste Colonie.

A.T. Astrida

*Reçu le 24.7.52
26/8/52*

Messieurs les Médecins (TOUS)
Messieurs les Résidents (DEUX)
Messieurs les Administrateurs de
Territoires du Ruanda (TOUS)

J'ai l'honneur de vous informer de ce que Monsieur le Dentiste Colonie d'Usumbura séjournera à Astrida; où il exercera son art, du 21 août au 6 septembre 1952.

J'attire l'attention du personnel Colonie sur le fait que chaque agent doit faire vérifier sa denture par son médecin traitant lequel se signalera les cas à traiter au fur et à mesure des examens afin de permettre au Dentiste de fixer le plus tôt possible ses rendez-vous.

Les agents qui auront omis de faire vérifier leur denture avant l'arrivée du dentiste et qui devront être traités ultérieurement à Usumbura devront supporter eux-mêmes les frais qui s'ensuivront et les inconvénients résultant des difficultés actuelles de transport à Usumbura.

LE MEDECIN CHEF DES SERVICES MEDICAUX DU
RUANDA-URUNDI; Docteur A. BAUDART,

A. Baudart

M. B. Brière à Messieurs les Administrateurs Chefs de Territoire de bien vouloir donner connaissance de la présente à tous les agents et ayants-droit de leur Territoire.

VU :

MM. VAN DER HEYDEN
DELVAULX
LENCIR
STRIJBOS
HOEYBERGHIS

T.H.
[Signature]
[Signature]

Astuda le 30/7/52

Cher Maurice,

Voici les 2 livres dont j'ons avais
vus le nom.

Elias Ntibaherawa de Mahembe (Rutana)

Angelina N. Makwikwi

Si leurs noms sont annotés par suppos
que lorsque le docteur reviendra - on
leur fera signe de sorte qu'ils puissent
être transportés.

Bien à vous, cher Maurice,
l'expression de mes sentiments les
meilleurs et les plus cordaux

Mme
P. / de Meire

Kuli Brana.

Huganga.

Mulihose. Inkoherereje. Abantu
2. Bitibembe. Dare amagiro yabo.

1 NTIBAHERANWA 2. Nyiramakwiku

Culi fuza. yuko. birurwa. niba.
his habotse. nri. s'ichuf. Léaudon.
Jung.

KURUKARA h 22-7-52